

Projet de du 02/02/15

COLLECTIF PRÉSERVONS LE DOMAINE DE BOUDRÉ MANIFESTE

LE COLLECTIF a un triple objectif :

- **préserver et valoriser le potentiel environnemental du domaine de BOUDRÉ**
- **favoriser l'accès public du Domaine notamment pour la promenade, le sport, la vie associative, la découverte de la nature,**
- **favoriser le maintien de l'hippodrome.**

Pour y parvenir, il s'oppose à la mise en vente du Domaine de BOUDRÉ par son propriétaire actuel depuis 1901, le CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE ET LOIRE.

LE CONSEIL GÉNÉRAL, en effet :

- **est le plus capable d'assurer techniquement la protection d'un espace naturel sensible qu'il a classé prioritaire en 2010 et qu'il s'est engagé à gérer de façon exemplaire,**
- **il dispose de la TDENS (Taxe départementale su les Espaces Naturels sensibles) dont le principal objectif est de financer la protection, la gestion et l'ouverture au public des ENS.**
- **Il est composé d'élus locaux.**

En décidant la vente de son domaine de BOUDRÉ, sans avoir consulté directement les habitants de SEICHES et des communes les plus concernées, le CONSEIL GÉNÉRAL serait défaillant :

- **il ne respecterait pas l'esprit du legs dont il a bénéficié pour son acquisition**
- **il n'assumerait pas ses responsabilités dans la protection d'un site sensible dont l'importance est vitale pour la vie locale.**

Le Président du CONSEIL GÉNÉRAL justifie l'intention de vendre par des raisons que le Collectif juge inadéquates :

- **l'incompétence dans la gestion d'un domaine comme BOUDRÉ, alors qu'il gère les autres sites sensibles dont il est propriétaire, le parc du château de Plessis Macé et les parcs et haras de l'Isle-Briand sans que soit mise en cause sa compétence,**
- **la situation financière du Département, alors que la valeur marchande du Domaine (à 4 Millions €?) est dérisoire par rapport aux Dettes du Département (environ 500 millions €), et que les comptes de l'exploitation forestière, qui ne sont pas publiés, pourraient être positifs.**

En revanche, le COLLECTIF serait en faveur d'une concertation du CONSEIL GÉNÉRAL avec tous les partenaires qui seraient intéressés en vue de déléguer la gestion du Domaine de BOUDRÉ au sein d'une organisation publique de proximité, et, dans le cadre d'un projet viable et durable, le Collectif s'y associerait